



Réunion Groupe de Travail GPSO

GT5c Environnement et développement durable

Type de document	Relevé de conclusions
Groupe de travail	GT5c (Pays Basque-Sud Landes)
Date de la réunion	15 octobre 2009
Lieu de réunion	Dax
Référence	GPSO-09-EGI-3-CRT-5568
Validé le 19 novembre 2009 par : les membres du groupe de travail	

- **Remarques sur le relevé de conclusions précédent**
 - Pas de remarques particulières, le relevé de conclusions précédent est validé.
- **Présentation de la dernière grille multicritères et de la méthode de hiérarchisation des enjeux**
 - RFF présente la dernière grille multicritères, la méthode de hiérarchisation des enjeux et le planning prévu pour la comparaison des fuseaux.
 - Le représentant de la commune d'Ascain souligne qu'il n'est pas question de donner leur avis et qu'il n'est pas en accord avec les propositions de RFF. Il demande à ce que les conclusions de l'étude CITEC soient prises en considération.
 - Le représentant de l'association Pays paysage précise que RFF agit sur les conclusions du Débat public. Il demande qu'au droit de Bayonne soit étudiée la possibilité de passer avec la ligne existante.
 - Le représentant de la commune d'Ascain s'étonne de voir qu'un fuseau au sud d'Ascain soit étudié. Il précise que ce fuseau n'était pas à l'étude lors du débat public. Il ne participera pas aux études.
 - Le représentant de l'association Pays paysage précise que les études sont sérieuses mais qu'il faut prendre en compte l'avis des maires qui traduisent l'émoi de la population. Il propose d'étudier des solutions mixtes telles que la ligne existante et des solutions de type tunnels ou tranchées couvertes.
 - RFF rappelle le principe de la concertation continu en lien avec les communes et le planning de la concertation et des études.

- Le représentant de la commune d'Ascain demande pourquoi l'étude CITEC n'a pas été prise en compte.
 - RFF répond que cette étude est une contribution aux études. Il souligne que des travaux de rénovation sont d'ores et déjà en cours sur la ligne existante mais que cette ligne ne sera pas capable de répondre aux exigences d'une ligne circulée à 220km/h
- Le représentant de la commune d'Ascain va démontrer à RFF que la ligne existante peut être utilisée avec les mêmes caractéristiques qu'une ligne nouvelle circulée à 200km/h.
 - RFF précise qu'il répond à un cahier des charges de l'Etat.
- Le représentant de l'association pays paysage propose d'étudier une solution mixte : aménagement de la ligne existante puis au Nord de Bayonne une ligne nouvelle.
 - RFF précise que les études apporteront des réponses et permettront d'orienter les décisions. Le dossier de DUP se prononcera sur l'utilité publique du projet.
- **Présentation des cartes des enjeux bruts du 25 septembre**
 - Le représentant de la commune d'Ascain demande à ce que le bâti remarquable soit différencié du bâti récent à ce stade d'études.
 - RFF précise que cette différenciation s'effectuera aux étapes ultérieures.
 - RFF précise qu'un travail d'analyse sera effectué au niveau de la pertinence des critères à retenir pour la hiérarchisation des enjeux afin d'avoir une représentation fine et contrastée des enjeux du périmètre d'études.
 - Le représentant de la commune d'Ascain demande que les caractéristiques techniques des tunnels soient présentées, notamment les accès de secours...
 - RFF précise que les solutions enterrées ou non seront présentés lors de la Commission Consultative du 19 octobre à Bayonne.
 - Le représentant de la DIREN précise que les impacts hydrogéologiques au droit des tunnels doivent être appréciés très finement car beaucoup de sources et de captages AEP se situent au sud d'Ascain.
 - Le représentant de l'association pays paysage précise que les écoulements d'eau ne doivent pas être perturbés.
 - RFF précise que la transparence hydraulique et hydrogéologique sera regardée sur ce projet.
 - Le représentant de l'association pays paysage souhaite qu'une représentation en 3D du projet soient réalisée afin d'en avoir une meilleure lisibilité.
 - RFF répond que des maquettes dynamiques représenteront le projet avant, après 5 ans et après 15 ans de travaux. Ces présentations extrêmement visuelles seront réalisées en étape 2 (fin 2010) sur la base d'un tracé.
 - Il précise également qu'un effort architectural sera effectué au droit des ouvrages. Les cartes des zones potentiellement en tunnels et en viaducs seront présentées lors de la prochaine CC du 19 octobre.

Informations complémentaires :

Les représentants des services techniques des collectivités territoriales ont émis des remarques sur les cartes. La hiérarchisation des enjeux sera éclaircie afin de réaliser une analyse fine et suffisamment contrastée des enjeux. Une réflexion doit être menée à partir de la grille multicritères afin d'avoir la meilleur aide à la décision possible.

Lors du prochain groupe de travail, les cartes de hiérarchisation des enjeux seront présentées avec les fuseaux possibles.